

Bagneux, le 6 janvier 2021

Communiqué de presse

Ferrero en France et l'Agefiph signent leur première convention de partenariat

Réunis au siège du groupe Ferrero en Normandie, le 6 janvier 2021, Jean-Baptiste Santoul, président directeur général de Ferrero en France, et Didier Eyssartier, directeur général de l'Agefiph, ont signé la première convention de partenariat entre Ferrero en France et l'Agefiph.

Cette convention de partenariat avec l'Agefiph est un engagement fort pour Ferrero en France puisque pour le groupe Ferrero, la Région France est précurseuse de l'intégration du handicap dans sa démarche diversité et inclusion.

D'une durée de trois ans, cette convention fait suite à un diagnostic réalisé en octobre 2019. Ce dernier a permis d'identifier les freins à lever et les actions à mener pour mieux intégrer le handicap dans la politique ressource humaine et RSE du groupe Ferrero.

La convention avec l'Agefiph se donne pour ambitions de :

- Valoriser l'inclusion, notamment dans la gestion de carrière et les pratiques de management de ses collaborateurs en situation de handicap ;
- Instaurer un climat de confiance, pour favoriser la déclaration d'un handicap quel qu'il soit et permettre d'adapter les environnements de travail
- Développer les événements et actions en externe pour être reconnue comme une entreprise Handi-engagée ;
- Développer une communication pour que l'ensemble des collaborateurs connaissent la politique handicap de l'entreprise.

En d'autres termes, Ferrero engage des changements en profondeur et mobilisera des ressources dédiées (une responsable mission handicap, deux référentes handicap et 14 relais métiers...) pour mettre en œuvre un plan d'actions structuré autour de plusieurs axes :

- Sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs au handicap afin de faire évoluer les pratiques des managers et les représentations des salariés ;
- Intégrer le handicap dans la stratégie de communication interne et externe ;



- Prendre en compte le handicap dans les process de recrutement et accroître l'emploi direct des personnes en situation de handicap ;
- Maintenir les collaborateurs handicapés dans l'entreprise ou au sein du groupe Ferrero ;
- Développer le recours au secteur protégé et adapté et aux travailleurs handicapés indépendants sur tous les domaines d'activité de l'entreprise.

L'Agefiph accompagnera Ferrero, pendant les trois ans de la convention, avec la mobilisation d'un chargé d'étude référent entreprises de la délégation régionale Normandie, pour la mise en œuvre du plan d'actions et en soutenant financièrement des actions prévues par la convention comme par exemple, la prise en charge d'une partie du temps dédié à la mise en œuvre de cette convention par la responsable de la mission handicap, les référents handicaps, les relais métiers...

Didier Eyssartier, directeur général de l'Agefiph, se félicite de cette convention : « *Le maintien dans l'emploi des salariés reconnus travailleurs handicapés ou en voie de le devenir est un objectif prioritaire pour Ferrero. C'est aussi une des priorités de l'Agefiph, en particulier dans le contexte de crise que nous traversons ensemble. Cette convention complète et ambitieuse permettra au groupe Ferrero, avec le soutien de l'Agefiph, de donner réalité à ses ambitions en matière d'inclusion. Un travail important a été réalisé par la délégation régionale de l'Agefiph Normandie pour accompagner Ferrero jusqu'à la signature de cette convention. Nous resterons très investis aux côtés de Ferrero, pour qu'ils mènent à terme l'ensemble des engagements* ».

« *Je suis très fier, en tant que président directeur général de Ferrero en France, de signer cette première convention avec l'Agefiph. En signant cette Convention, Ferrero en France fait de l'emploi des personnes en situation de handicap le 5ème pilier majeur de sa politique RH et un pas de plus vers l'inclusion et la diversité. Après avoir ratifié le Manifeste des Etats de la France qui lutte pour l'inclusion des jeunes des quartiers prioritaires ; après avoir soutenu le projet d'Entreprise et Progrès pour permettre aux jeunes de 3ème d'effectuer leur stage en entreprise malgré la situation sanitaire, Ferrero en France réaffirme avec ce nouvel engagement que l'entreprise est au service des hommes. Et non l'inverse.* », **déclare Jean-Baptiste Santoul, Directeur général de Ferrero en France.**

A propos de Ferrero en France :

Le Groupe FERRERO est le troisième groupe mondial du secteur de la confiserie et de la chocolaterie avec un chiffre d'affaires de 11,4 Milliards d'euros en 2019. En France, l'entreprise est présente sur 7 marchés (tartinables, barres chocolatées, tablettes de chocolat, pralines, pâtisseries industrielles fourrées, biscuits et petite confiserie de poche), avec des marques leader qui entretiennent depuis des générations un fort lien émotionnel et de confiance avec les Français : Nutella, Kinder, Ferrero Rocher, Mon Chéri, Tic-Tac ou encore Delacre et Délichoc. Ferrero en France, c'est 60 ans de savoir-faire et d'innovation pour offrir aux Français des moments de gourmandise et de partage ; ce sont 1400 collaborateurs dont le cœur de métier est de fabriquer et de proposer aux consommateurs des produits de



gourmandise d'une qualité irréprochable ; ce sont 4 sites en Normandie et une force de vente présente partout en France. Au quotidien, Ferrero s'appuie sur une démarche de responsabilité forte à tous les niveaux pour créer de la valeur pour ses collaborateurs, ses consommateurs et ses partenaires

Contacts presse :

Anne Bidoli/ anne.bidoli@ferrero.com / 06 82 82 39 65

Caroline Léonard/ caroline.leonard@ferrero.com / (0)6 22 16 27 61

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

Suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph_

CONTACTS PRESSE

Pauline Carde / pcarde@lebureaudecom.fr / 06 32 03 22 55

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96